

## 1.9.2. Explications des différentes dispositions applicables en ZONES A URBANISER

### 1.9.2.1. Zone AU

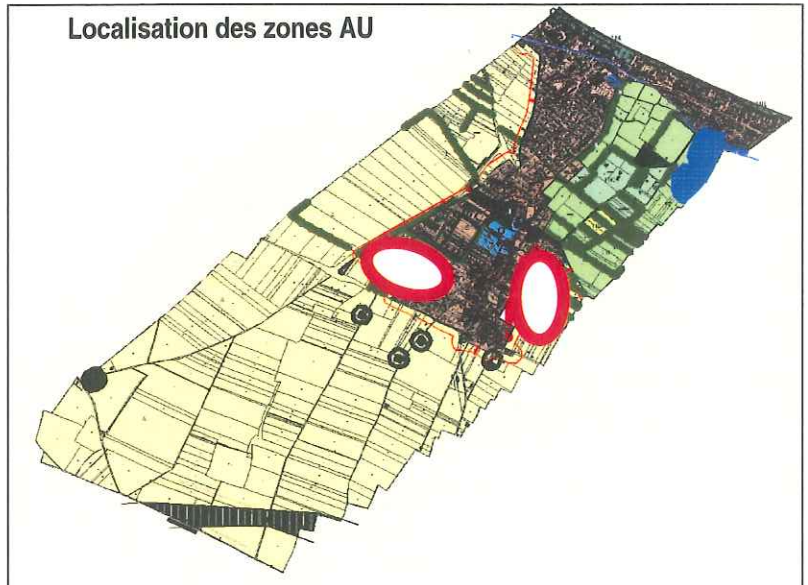
#### Les fondements de la zone :

Les zones à urbaniser de la commune sont nommées « AU » et ne sont pas ouvertes à l'urbanisation dans le présent dossier de PLU.

Elles sont situées dans la continuité des zones déjà urbanisées d'Hermanville-sur-Mer (UB).

La zone AU de la Guelle est située à l'Ouest et la zone AU du Clos est située à l'Est. Elles constitueront les futures entrées de ville de la commune car elles sont directement desservies par la RD 35 (Le Clos) et la RD 60 (La Guelle).

Localisation des zones AU



#### Les principes réglementaires de la zone :

Ces zones ne seront ouvertes à l'urbanisation que par voie de modification du PLU. Cette modification devra être accompagnée d'un plan d'aménagement sur l'intégralité de chacune des zones et d'une programmation spécifique en termes d'équipements d'infrastructure, de locaux et de surfaces libres et paysagées. A cette occasion, une démarche particulière de développement durable devra être menée sur chacune des deux zones.

